

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de
la relance

**Arrêté du 12 novembre 2021
modifiant l'arrêté du 14 octobre 2021
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines
d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction**

NOR : ECOG2132463A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2021 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité mécatronique,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 octobre 2021 susvisé, les mots : « M. Traore (*Camille, Djénéba, Amenan*) » sont remplacés par les mots : « Mme Traore (*Camille, Djénéba, Amenan*) ».

Article 2

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY